



Compte rendu de la réunion du 25 juin 2025

entre les organisations syndicales FNEE-CGT, FO, UNSA, FSU, CFDT et le
Directeur de cabinet du ministre de l'Aménagement du Territoire (MATMTE)

à la suite du décès accidentel d'un agent des routes à la DIR Nord-Ouest

Contexte du rendez-vous

Une audience avait été sollicitée par la FNEE-CGT à la suite du deuxième accident mortel en un mois parmi les agents de l'entretien des routes. Initialement demandé comme un échange bilatéral, elle s'est transformée en réunion élargie à toutes les organisations syndicales (FO, UNSA, FSU, CFDT), visiblement à l'initiative de la DRH du ministère.

Position de la FNEE-CGT

La CGT est entrée en réunion en dénonçant le contexte alarmant du travail des agents des DIR :

- Critique du **niveau de prévention actuel**, qualifié de "mascarade".
- Rappel de la hausse du nombre d'accidents du travail malgré le plan de prévention en place.
- Exigence d'appliquer la **circulaire de 2013**, jamais totalement opérationnalisée.
- Demande de **moyens humains et matériels adaptés** (les DIR ont perdu 15 % de leurs effectifs).
- Revendication majeure de la **bonification du service actif**, notamment pour répondre à la pénibilité du travail et à l'allongement des carrières ainsi qu'aux situations d'invalidité.

Les représentants CGT (Candé, Roux, Patan, Goudemare, Briant) ont insisté sur :

- Le climat de peur parmi les agents.
- Le sentiment d'abandon vis-à-vis des agents du terrain.
- L'incompréhension face à la venue des ministres uniquement pour l'hommage, sans envisager de réponses spécifiques à la reconnaissance du travail dangereux des agents.

La CGT appelle à la tenue d'un CSAM à la rentrée **avec la participation de toutes les DIR** ainsi que du DGITM pour définir des mesures concrètes.

Les positions des autres organisations syndicales

- **FO** : A souligné la responsabilité de l'employeur vis-à-vis des agents, en dénonçant l'écart entre ce qui est demandé sur le terrain et ce qui est réellement mis en place. Demande de moyens adaptés ainsi que la reconnaissance du service actif.
- **UNSA** : Appuie la CGT sur la reconnaissance du service actif, ainsi que sur la nécessaire communication du ministre vis-à-vis des agents accidentés.
- **FSU** : Insiste sur l'obligation du ministère de ne plus justifier l'inaction par des contraintes budgétaires, ainsi que sur la nécessaire application de la circulaire de 2013.
- **CFDT** : Demande que le plan de prévention repose davantage sur des mesures opérationnelles, des moyens concrets ainsi qu'une priorisation des investissements plutôt que des effets de communication.

Réponses de Fabien Sudry (Directeur de cabinet)

- **Responsabilités de l'employeur** : M. Sudry reconnaît que les ministres ont la responsabilité des agents ainsi que des moyens afférents, tout en précisant que "l'employeur reste responsable".
- **Considération du contexte** : Une minute de silence aura lieu le 26 juin. Le ministre a communiqué rapidement suite à l'accident.

- **Bonification du service actif** : M. Sudry précise qu'il n'a pas mandat pour décider à ce sujet, mais qu'il portera la revendication auprès des ministres.
- **Continuité du service de l'État** : Assure que la réunion du 10 juin était un engagement fort du ministre. Le CSAM de la rentrée visera à construire un cadre opérationnel.
- **Prévention** : Souhaite identifier "ce qu'on peut faire de mieux" pour aller plus loin que le plan de prévention actuel.
- **Moyens humains** : Les ministres tentent de préserver les « ressources humaines » pour 2026 malgré un contexte d'austérité budgétaire.
- **Communication du ministre** : Il précise qu'une communication ministérielle aura lieu à la suite du drame. C'est a minima ce que l'on imaginait.

Les points de tension et de divergence

- Pour la CGT, le plan de prévention repose trop sur des rapports technocratiques "hors sol" ; elle exige des mesures opérationnelles ainsi qu'une application rigoureuse des textes déjà existants.
- L'opposition des organisations syndicales à la position du ministère consistant à mettre en avant la contrainte budgétaire.
- Le rejet du renvoi à une réflexion ultérieure des propositions syndicales, la CGT souhaitant des engagements concrets dès la réunion du 22 juillet.
- Les syndicats appellent à une reconnaissance réelle du travail dangereux des agents des DIR, tandis que le cabinet ministre tente de limiter la discussion à la prévention générale.

Les prochaines étapes proposées

- **22 juillet** : Présentation des propositions spécifiques des organisations syndicales.
- **Rentrée 2025** : CSAM consacré à la prévention des accidents du travail ainsi qu'au suivi de l'application du plan de prévention.
- Suivi du calendrier par le cabinet du ministre pour envisager des réponses concrètes, notamment sur la reconnaissance du service actif.

Analyse générale

La réunion traduit un climat de tension palpable entre le cabinet du ministre et les organisations syndicales, la FNEE-CGT en tête. Pour elle, la reconnaissance du service actif ainsi que des moyens humains et matériels adaptés constituent la ligne rouge des prochaines discussions. Le cabinet affiche une ouverture mesurée, sans engagement ferme à ce stade, tandis que les autres OS font état des mêmes inquiétudes. Le CSAM de la rentrée ainsi que la réunion du 22 juillet seront des moments-clés pour confronter les propositions des organisations à la volonté réelle du ministère de changer de logiciel en matière de prévention des accidents du travail.